



COMPTE-RENDU SEANCE DU 28 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 28 juin 2018.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Approbation du procès-verbal du 31 mai 2018

Démission d'une conseillère municipale – Mise en place de son remplaçant

D'installer Monsieur MARCOS José, dans la fonction de conseiller municipal suite à la démission de Madame SI LARBI Fadila.

Modification de la composition des commissions municipales

Monsieur MARCOS José, siégera dans la commission communale suivante :

- Commission « Culture et Communication »
- Commission « Jeunesse et Sport »

Monsieur DODREMER Patrick siégera dans la commission « Travaux et Urbanisme ».

Acceptation d'indemnité d'assurance – Centre équestre

D'accepter l'indemnité de l'assurance d'un montant de 14 790 € correspondant aux réparations du Centre Equestre.

Attribution de marché – Fourniture et mise en œuvre d'une extension du système de vidéo-protection urbaine

D'attribuer le marché de fourniture et mise en œuvre du système de vidéoprotection urbaine à: INEO INFRACOM 5 Rue Lavoisier 21600 LONGVIC pour un montant de 80 608,30 € HT.

Organisation Gala d'Accordéon

De fixer le tarif d'entrée à 10 € (gratuit pour les moins de 12 ans) et d'utiliser la régie des spectacles pour compenser le coût de la prestation.

Fonds départemental d'aide aux Jeunes

- signer la convention avec la Direction de l'Enfance, de la Famille et de l'Insertion (Convention D.E.F.I. 2018),
- verser au Conseil Départemental de la Moselle, une participation financière à hauteur de 0,15 € par habitant, soit pour 7 241 habitants (recensement 2018) la somme de 1 086,15 €.

Subventions associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	Vote
6574	Comité des fêtes	Subvention fêtes St Jean et 14 juillet (orchestre et SACEM)	1 150 €	Unanimité
TOTAL CULTUREL			1 150 €	
6574	Le Badminton Guénangeois	Subvention	1 002 €	Unanimité
6574	SNBM	Subvention	1 534 €	Unanimité
6574	BOXING CLUB	Subvention championnat de France	500 €	Unanimité
TOTAL SPORT			3 036 €	

TOTAL GENERAL 4 186 €

Sorties scolaires

De valider les participations ci-dessous pour l'année 2018.

Classes	Elèves	Lieux de sorties	Dates de sorties	Subvention Mairie (€)
GROUPE SCOLAIRE SAINT MATTHIEU				
Maternelles	80	PELTRE (57) le 8 juin	2018	400,00
Primaires CP et CP/CE1 et ULIS	68	PETIT TENQUIN (57) 21 et 28 juin	2018	340,00
CE1/CE2 - CE2 et CM1	72	VIGY (57) les 27-28-29 mars	2018	1 080,00
CM1/CM2 et CM2	40	CATTENOM (57) le 11 juin	2018	200,00
GROUPE SCOLAIRE SAINTE SCHOLASTIQUE				
Maternelle CLAIR MATIN	75	WOINBEY (55) le 14 juin	2018	375,00
Primaires CP et CE1	96	VOLMUNSTER (67) (moulin d'ESCHVILLER) Le 1er juin	2018	1 248,00
Primaires CE2 et CE2/CM1	50	Vaisseau de STRASBOURG (67) le 26 juin	2018	650,00
Primaires CM1 et CM2	78	PARIS Le 22 juin	2018	1 014,00
TOTAL				5 307,00

Séjour adolescents 2018

D'autoriser le Maire à prendre en charge 50 % de la dépense par le budget municipal. Le coût total prévisionnel s'élève à 1 571 € (hébergement, nourriture, pédagogie, frais d'essence, animations) soit 130,90 € par personne sur la base de 12 participants :

- participation de la ville : 785,50 €
- participation des usagers : 785,50 € par utilisation de la régie de recette « animation » du Centre Social.

Accueil de loisirs Enfants et Ados 2018

D'appliquer lesdits tarifs

Tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Enfant » :

Quotient familial	Repas + animation /jour
0 à 500	10 €
501 à 850	12 €
851 à 1 000	14 €
1 001 à 1 300	16 €
> 1 301 / extérieur	18 €

L'organisation de la journée s'articule de 9H à 17H repas compris.

Tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Adolescent » :

Quotient familial	Animation / semaine
0 à 500	25 €
501 à 850	28 €
851 à 1 000	30 €
1 001 à 1 300	35 €
> 1 301 / extérieur	40 €

L'organisation 9H à 16H sans repas.

Cession de terrain – Création d'un restaurant

D'autoriser le Maire à engager les démarches en vue de la cession d'un terrain pour mener à bien le projet.

La contenance s'élève à environ 20 ares au prix de 3 500 € nets de l'are, prix de cession similaire à la zone d'activité économique Bellevue.

La commission des travaux du mercredi 13 juin 2018 a émis un avis favorable à ce projet. L'intéressé est un restaurateur exerçant déjà à Guénange. Le principe de cette délibération est de permettre démarrage officielle des démarches administratives, durant l'été 2018.

Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités

De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

D'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Ce nombre est fixé à 3 pour les représentants titulaires de la collectivité avec un nombre égal de suppléants.

De décider

- le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;
- le recueil de l'avis des représentants syndicaux.

Fixation du nombre de représentants du personnel et n'instituant pas le paritarisme au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

De ne pas instituer le paritarisme numérique au C.H.S.C.T. en fixant un nombre de représentants de la collectivité inférieur à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.

Ce nombre est fixé à 1 pour les représentants titulaires de la collectivité avec un nombre égal de suppléants.

De décider

- le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;
- le recueil de l'avis des représentants syndicaux.

Convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire – CDG de la Moselle

De donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de l'expérimentation.

D'autoriser le Maire à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe.

Motion relative à l'accueil des Gens du Voyage sur le territoire de Metz Métropole

De soutenir le Bureau de Metz Métropole qui :

- DENONCE avec force les agressions inqualifiables portées à l'encontre des Maires dans l'exercice de leur mandat,
- DEMANDE que l'Etat intervienne fermement et sans délai sur des situations qui s'opposent au respect fondamental de la Loi,
- SOUHAITE qu'une réunion s'organise dans les plus brefs délais entre les acteurs concernés que sont Metz Métropole, le Conseil Départemental de la Moselle et l'Etat.

A 22 voix pour et 6 voix contre

Garantie avec contrat de prêt – Logiest

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de Guénange accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 629 200,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 77826, constitué de quatre lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur la notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE